

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-226800019-20070823-2007_00635_DSOL-AR

Conseil Général
Haut-Rhin 

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 27/08/2007

Publication : 14/09/2007



Pour le Président du Conseil Général
par délégation

Direction de la Solidarité
Service Tarification
des Établissements Sociaux

Colmar, le

2007 00635

ARRETE

DSOL

du

23 AOUT 2007

portant modification du prix de journée hébergement 2007 du Foyer pour Adultes
Handicapés Travailleurs « L'Etape » à Wittenheim

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 et
notamment l'article 45 ;

Vu l'arrêté portant fixation du prix de journée 2007 du FAHG « L'Etape » à Wittenheim
n° 2007-00459 DSOL du 21 juin 2007 ;

VU les propositions de l'établissement ;

SUR proposition du Directeur Général des Services ;

1/2

Hôtel du Département
100, avenue d'Alsace
BP 20351
68006 Colmar Cedex

Tél. 03 89 30 68 40
Fax 03 89 21 72 81
tarif.etab@cg68.fr
www.cg68.fr

ARRETE

ARTICLE 1er : inchangé

ARTICLE 2 : L'article 2 est modifié comme suit

Le prix de journée hébergement pondéré applicable au Foyer pour Adultes Handicapés travailleurs « L'Etape » à Wittenheim est fixé à compter du 1^{er} janvier 2007 à :

77,76 €

Le tarif afférent à la réservation correspond au prix de journée hébergement ci-dessus mentionné diminué du forfait journalier hospitalier en vigueur.

ARTICLE 3 : inchangé

ARTICLE 4 : inchangé

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN

ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

| | | |
|------|-----------------------------------------|--------------|
| DATE | Réception par le représentant de l'Etat | 27 AOUT 2007 |
| | Publication - Application de | 31 AOUT 2007 |



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation

La Directrice-Adjointe
Personnes Agées / Personnes Handicapées

Sophie DINTINGER

LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER